

SYNTHESE SNAP C.C.E. DU 2 FEVRIER 2011

Ordre du jour : Les effectifs de Pole Emploi

Avant d'aborder l'ordre du jour, les organisations syndicales font différentes déclarations et insistent sur:

- le malaise ambiant du aux mesures excessives en matière de sécurité et de contrôle du personnel de Pole Emploi et s'interrogent sur le but et le bien fondé de ces contrôles.

- sur les conditions de travail des agents et les moyens mis à leur disposition : car contrairement à ce qu'avait annoncé la direction pour justifier la baisse des effectifs, force est de constater que non seulement le chômage n'est pas en baisse, il continue même d'augmenter le tout dans un contexte économique qui est loin de nous être favorable.

Il y a plus de dossiers d'indemnisation à traiter et le volume des demandeurs d'emploi à suivre mensuellement n'a jamais été aussi élevé.

- Sur une nouvelle charge de travail à venir avec le traitement de l'indemnisation des allocations chômage du secteur public.

L'impact de la mise en place des différents projets dans un contexte déjà très fortement dégradé.

Les organisations syndicales interpellent le D.G également sur certaines offres d'emploi à caractère religieux qui ne correspondent pas à la mission de Pole Emploi.

C. Charpy se justifie par le fait qu'il est responsable des biens et des personnes de Pole Emploi et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires tant qu'il y aura des risques.

En ce qui concerne le traitement des dossiers du secteur public C. Charpy revient sur les déclarations de M. Tron et précise qu'il s'agit dans un premier temps d'une convention passée avec le ministère de la défense à compter du 1^{er} Juillet 2011 et que cela ne représentera que très peu de dossiers. Le ministère de la Défense participera aux frais de gestion à la hauteur de 1,5%. Avant que cela soit éventuellement étendu à d'autres ministères, il faudra s'assurer que toutes les dispositions soient prises pour assurer le versement des allocations.

D'ailleurs il se dit prêt à répondre favorablement à la demande des organisations syndicales sur une réunion extraordinaire à ce sujet.

C. Charpy annonce que le gouvernement et la direction de Pole Emploi travail actuellement sur des mesures en faveur des demandeurs d'emploi de longues durées.

Concernant les problèmes relatifs aux offres d'emploi, C. Charpy explique qu'il a pris les mesures nécessaires, non pas parce qu'elles sont illégales mais parce que nous ne pouvons pas vérifier la religion d'une personne ; elles seront donc supprimées.

Les organisations syndicales demandent à C. Charpy des **moyens supplémentaires.**

Les effectifs de Pole emploi :

Les organisations syndicales reviennent massivement sur le fait qu'à chaque réunion ils soient obliger de demander des documents de travail complémentaire.

La direction répond qu'elle a fourni beaucoup de documents.

Les organisations syndicales répondent qu'il n'y a aucune cohérence entre les documents et qu'il est donc difficile de les analyser et de les comparer.

C. Charpy constate qu'il en est à la quatrième réunion sur ce sujet et pense avoir fourni tous les documents mais concède que les tableaux s'arrêtent au 31/10/2010 et qu'ils seront complétés rapidement.

Les organisations syndicales demandent une rapide suspension de séance afin de faire voter une modification de l'ordre du jour.

La modification de l'ordre du jour est votée : 20 votants – 20 POUR

Une autre séance sera à programmée

La séance est levée à 13h10

**14H15 Reprise de la séance avec à l'ordre du jour
Le transfert des effectifs du personnel Pole Emploi :
Intervention de Moise Rashid, DGARH et Serge Lemaitre directeur des services aux clients.**

M. Rashid se félicite de la manière dont c'est passé le transfert des activités entre Pole Emploi et l'Urssaf il y a eu une continuité de service tout en assurant la qualité.

Le transfert en bref c'est :

807 personnes reclassées

577 en cours de reclassement

8, le nombre de personnes transférés à l'URSSAF

25, le nombre de personnes mises à disposition de l'URSSAF

Le reclassement du personnel est géré au travers d'une commission spécifique et un point sera fait au CCE

Le budget alloué à cette partie du transfert n'a pas été consommé dans sa totalité.

Depuis le 1^{er} Janvier 2011 TRANSFERT DU RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS CHOMAGE ET COTISATION AGS.

Le cas particulier CTP/CRP sera réalisé par les équipes de pole emploi jusqu'en 2013.

Le traitement des annexes A8/A10 et des GUSO reste à pole emploi à titre définitif ainsi que le personnel gérant les Expatriés.

Le contentieux assurera le suivi des dossiers dont le traitement est antérieur au 01/01/2011 pour une durée de 3 ans.

Les organisations syndicales constatent une fois de plus qu'on est loin du projet initial, qu'il y a eu des changements et demandent donc plus de précisions et d'explications sur le reclassement de ces personnes puisque certaines seront en poste jusqu'en 12/2013.

La séance est levée à 18h00

Pour plus d'infos sur ce CCE, contactez :

José MANCA

06.10.84.06.97

Benoit LUCHEZ-GAUVIN

06.58.13.46.02

Laurent MERIQUE

06.62.65.19.68